



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 246

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 12 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le « *Règlement 246 fixant les modalités des avis publics* »;

QU'en raison de la situation entourant la COVID-19 et conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 20 mai 2020.

Annie Chagnon
Avocate et greffière